

CONTEXTE EXCEPTIONNEL DU CORONAVIRUS COVID-19

NOTE AU PERSONNEL MUNICIPAL PORTANT SUR L'ORGANISATION DES SERVICES PUBLICS ET INSTAURANT UN PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE

A COMPTER DU MARDI 17/03/2020

La situation sanitaire exceptionnelle (épidémie Covid-19) et les mesures nationales envisagées ou engagées nous amènent à revoir le fonctionnement de nos services publics et à les adapter à l'urgence de la situation.

Il a ainsi été décidé, au niveau communal, à compter du mardi 17 mars 2020 :

1. De fermer l'intégralité des bâtiments communaux (*)
2. D'accorder des autorisations d'absences exceptionnelles à l'ensemble du personnel communal afin que les agents ne se rendent pas physiquement sur leurs lieux de travail et restent confinés à leur domicile

Ces mesures entrent en vigueur dès le mardi 17 mars 2020 et ce jusqu'à nouvel ordre.



LUNDI 16 MARS 2020

Dans ce contexte :

1. Le télétravail sera envisagé pour l'ensemble des métiers le permettant
2. Les échanges numériques seront à privilégier (mails, téléphones, intranet, internet)
3. Les agents et élus s'engagent à rester disponibles et à communiquer, le cas échéant, leur n° de téléphone et adresse mail personnelle (données uniquement utilisées dans le cadre de cette épidémie)
4. Des déplacements physiques sur le lieu de travail, pourraient être demandés, de façon épisodique, pour assurer la continuité des services essentiels et répondre aux urgences et nécessité impérieuses (Etat-civil notamment)

FONCTIONNEMENT PARTICULIER DES SERVICES

➤ * Fermetures des équipements suivants, à compter du mardi 17 mars et jusqu'à nouvel ordre :

- Mairie
- Ecoles Publiques
- Garderies périscolaires
- Cantines municipales
- Camping
- Bibliothèque
- Maison du Temps Libre
- Salle Frémur
- « Maison Jan »
- Salle du Courtil
- Salle Neuville
- Salle de tennis
- Ateliers Municipaux
- Manoir de la Grand'Cour
- Eglises

LUNDI 16 MARS 2020

➤ **Service administratif**

Le service est exercé en télétravail dans la mesure du possible. Une priorité est donnée aux affaires traitant de l'Etat-Civil et notamment la transcription des décès qui pourrait nécessiter des déplacements physiques. Le traitement des mails pourra être traité, en bonne partie, à distance. Le courrier postal ne pourra être traité et sera envisagé dès lors qu'une situation de vie classique pourra être réinstaurée. Un renfort au secrétariat pourrait être envisagé.

➤ **Service technique**

Le service est interrompu. En cas de danger grave deux numéros de contact grand public sont mis en place. Les travaux éventuels seront coordonnés par Bernard LE PETIT, responsable des services techniques ainsi que Gérard BOUGET. En cas d'intervention technique urgente à envisager, et impossible à différer dans le temps dans la mesure où elle mettrait en péril l'intégrité humaine, les agents sont susceptibles d'être rappelés.

➤ **Service camping**

Le service est interrompu. Le camping est fermé au public depuis le 15/03/2020 et ce jusqu'au 30 avril 2020. Les personnes résidentes ont été invitées à quitter les lieux et les personnes ayant réservé ont été contactées pour annuler leur séjour. Le traitement des mails pourra être traité, en bonne partie, à distance. Le courrier postal ne pourra être traité et sera envisagé dès lors qu'une situation de vie classique pourra être réinstaurée.

➤ **Service Cuisine centrale**

Le service est interrompu.

➤ **Service animation/culture**

Le service est interrompu.



LUNDI 16 MARS 2020

Deux numéros de contact sont instaurés du Lundi au Vendredi : 8h30-12h00 / 14h00-17h00

- 06 30 23 22 21 : Madame le Maire
- 07 87 78 20 34 : 1^{er} adjoint

Le Maire,
Evelyne THOREUX



Le Maire
Evelyne THOREUX

Le Directeur Général des Services,
Ludovic FLOURY

Ludovic FLOURY